

Le 10 janvier 2022

À TOUS LES ÉLÈVES

Formation générale des adultes
Formation professionnelle

Objet : Préparation du retour en classe

Chers élèves,

Tout d'abord, je vous souhaite une très bonne année 2022.

Voici quelques informations en lien avec la rentrée scolaire .

La journée de demain mardi est consacrée à la préparation. Si ce n'est pas déjà fait, entrez en contact avec vos enseignants par Messenger ou Facebook ou par courriel pour connaître les modalités de cours à distance.

Si vous avez besoin de matériel informatique pour les cours à distance, veuillez contacter Jean-François Lavoie, magasinier au jlavoie@cssenergie.gouv.qc.ca ou au 819 676 7651 au poste 6532. Si vous avez déjà complété un sondage à ce sujet, votre besoin est déjà comptabilisé et vous pourrez passer chercher votre matériel demain mardi.

Les cours à distance débuteront le mercredi 12 janvier. Toutefois, l'acquisition de compétences qui nécessite une présence en classe ou les évaluations prévues dans le cadre d'un programme d'études pourront se tenir en présence dans les centres. Les stages en milieu de travail pourront également être maintenus, toujours dans le respect des mesures sanitaires applicables à ces milieux. Aussi, les activités extérieures seront permises. Voilà donc de belles occasions de ne pas trop perturber votre cheminement scolaire, et nous allons tenter d'en profiter, en toute sécurité.

Consignes sanitaires

Si vous avez des symptômes de la COVID-19, restez à la maison et respectez la période d'isolement.

Période d'isolement réduite pour les personnes adéquatement vaccinées


Les élèves et membres du personnel adéquatement vaccinés qui contracteront la COVID-19 devront dorénavant s'isoler pour une période de 5 jours suivant l'apparition des symptômes. La période d'isolement est de 10 jours pour les personnes non-vaccinées. Les élèves ayant contracté la COVID-19 pourront reprendre leurs activités habituelles une fois les symptômes disparus ou en régression et après au moins 24 h sans fièvre, à la condition de porter un masque d'intervention et de respecter, dans la mesure du possible, une distanciation de 2 mètres pendant les 5 autres jours.

Masques d'intervention et mesure d'hygiène et de salubrité

Le masque est obligatoire en classe, dans les aires communes, lors des déplacements dans l'établissement et lors de certaines activités extérieures où la distanciation n'est pas possible. Les mesures d'hygiène et de désinfection continueront d'être rigoureusement appliquées.

N'hésitez pas à faire appel à nous au besoin. Nous vous souhaitons malgré tout une bonne rentrée ou une bonne deuxième moitié de DEP selon le cas.

GR/nm



Gilles Renaud, ing.f.
Directeur



Audrey Goulet
Directrice adjointe